



Convocation au tribunal pour refus d'obtempérer

Par **gui42000**, le **17/11/2009** à **23:15**

Bonjour,

Je suis convoqué au tribunal pour un refus d'obtempérer. Lors des faits, j'ai bien vu le gendarme me faisant des signes, il était situé au milieu d'un carrefour et me faisait signe de tourner à droite, sachant que ma direction était d'aller tout droit, et j'ai cru qu'il y avait eu un accident où qu'il avait fermé la route, je ne me suis pas arrêté, j'ai fait comme si de rien n'était car les signes du gendarme n'étaient pas très compréhensibles.

Pouvez-vous me dire ce que je risque vraiment car, d'après la loi, il y a 3 mois d'emprisonnement et je n'ai pas d'antécédents ni de cassier ? Est-ce nécessaire de prendre un avocat ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **18/11/2009** à **08:24**

Bonjour,

Avez-vous lu ce post-it placé en en-tête de cette catégorie du droit routier ?
http://www.experatoo.com/droit-routier/refus-obtemperer-sanction_32477_1.htm

Après lecture, revenez nous poser vos questions complémentaires, nous y répondrons bien

volontiers.